

Convention

Relative au financement des travaux (REA) pour la migration partielle sous Interface Homme - Machine (IHM) Pirate du Central Sous-Station (CSS) de Bordeaux

Conditions particulières

--	--	--

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'ÉTAT (Ministère de la Transition Ecologique), représenté par Monsieur **Etienne GUYOT**, préfet de Région Nouvelle-Aquitaine, préfet de Gironde ;

Ci-après désigné « **L'ÉTAT** »

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur **Alain ROUSSET** agissant en vertu de la délibération n°..... en date du

Ci-après désignée « **La REGION** »

BORDEAUX MÉTROPOLE, représentée par sa Présidente, Madame **Christine BOST**, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°..... en date du

Ci-après désignée « **BORDEAUX MÉTROPOLE** »

Et,

SNCF Réseau, Société anonyme au capital de 621 773 700 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le N° B. 412.280.737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex, représentée par Monsieur **Jean-Luc GARY**, Directeur Territorial SNCF Réseau Nouvelle-Aquitaine, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désigné « **SNCF RÉSEAU** »

L'ÉTAT, la RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX MÉTROPOLE et SNCF RÉSEAU étant désignés ci-après collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales
- Le Code des transports,
- Le Code de la commande publique,
- La Loi 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,
- Le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF RÉSEAU,
- Le décret 2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau
- Le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau
- L'avenant n°1 au contrat de plan Etat – Région 2023-2027, volet Mobilités, délibéré par la Région le 13 juin 2024.
- La convention relative au financement de l'étude préliminaire « Central sous station (CSS) de Bordeaux : adaptation aux projets de développement des installations fixes de traction électrique (IFTE) sur son périmètre d'action » signée le 9 juin 2022,
- La convention relative au financement des études avant-projet et projet (APO) et constitution des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) pour la migration partielle sous Interface Homme-Machine (IHM) Pirate du Central Sous-Station (CSS) de Bordeaux signée le 15 septembre 2023
- La délibération du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine n° du
- La délibération de Bordeaux Métropole n° du

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET	6
ARTICLE 2.	DESCRIPTION DE LA PHASE DES TRAVAUX	6
2.1	OBJECTIFS ET FONCTIONNALITES DU PROJET	6
2.2	DESCRIPTION ET PERIMETRE DES TRAVAUX.....	6
2.3	ORGANISATION DE LA MAITRISE D’OUVRAGE.....	7
ARTICLE 3.	DELAI PREVISIONNEL DE REALISATION	7
ARTICLE 4.	MODALITES DE SUIVI DE L’OPERATION	7
ARTICLE 5.	FINANCEMENT DE L’OPERATION	8
5.1	ASSIETTE DE FINANCEMENT	8
5.1.1	Coût estimatif de la phase aux conditions économiques de référence	8
5.1.2	Construction du plan de financement aux conditions économiques de réalisation.....	8
5.2	PLAN DE FINANCEMENT.....	8
ARTICLE 6.	APPELS DE FONDS	9
6.1	MODALITES D’APPELS DE FONDS	9
6.2	DOMICILIATION DE LA FACTURATION.....	9
6.3	IDENTIFICATION	10
6.4	DELAIS DE CADUCITE	10
ARTICLE 7.	GESTION DES ECARTS RELATIFS AUX EFFETS DE L’INDEXATION	10
ARTICLE 8.	NOTIFICATIONS - CONTACTS	11
ANNEXES		

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUI

Le Central Sous-Station (CSS) de Bordeaux est situé en gare de Bordeaux Saint-Jean. Il a pour mission de superviser l'alimentation des installations fixes de traction électrique (IFTE) du Sud-Ouest du Réseau Ferré National. Il est actuellement de technologie non informatique sur la base d'un Tableau de Contrôle Optique (TCO) comprenant des voyants et des actionneurs, permettant la manœuvre des appareils à distance ainsi que la visualisation de ceux-ci.

Il ressort que l'ensemble des projets de développements sur le territoire dans le périmètre de conduite du CSS de Bordeaux tels que le RER Métropolitain avec entre autres l'ajout de sous stations entre Bordeaux et Arcachon et l'aménagement des terminus à Langon, Libourne, Arcachon et Saint-Mariens, le déploiement des trains à batteries dont les dates de mises en service s'étalent jusqu'en 2030, ainsi que le renforcement capacitair Bordeaux-Agen, impliquent de devoir adapter ce poste de commande des installations de traction électriques d'ici fin 2025.

Une convention de financement relative à une étude préliminaire, réalisée sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau a été contractualisée dans le cadre du CPER 2015-2020 entre la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et SNCF Réseau et signée en date du 9 juin 2022 afin de définir un programme d'opération pour répondre à cette problématique de saturation du CSS de Bordeaux.

Les résultats de l'étude préliminaire ont été restitués en mars 2023. Ils ont permis de définir une solution de migration partielle de la commande des IFTE du secteur de l'étoile de Bordeaux sous technologie informatique de type PIRATE (Poste Informatique de Régulation Appliquée de Traction Electrique) pour permettre à ce poste d'intégrer les projets majeurs d'aménagement ferroviaire autour de Bordeaux.

Une convention de financement relative aux études d'avant-projet / projet et de constitution des DCE pour la migration partielle sous Interface Homme - Machine (IHM) Pirate du Central Sous-Station (CSS) de Bordeaux, réalisées sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, a été contractualisée dans le cadre du CPER 2015-2020 entre la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et SNCF Réseau et signée en date du 15 septembre 2023.

Les études APO puis les DCE ont été produits par SNCF Réseau. Les parties, avec la participation complémentaire du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole pour la phase de travaux, ont convenu de poursuivre l'opération et de contractualiser la présente convention relative aux travaux (REA) pour la migration partielle sous Interface Homme - Machine (IHM) Pirate du Central Sous-Station (CSS) de Bordeaux.

IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes **Conditions particulières** ont pour objet de définir la consistance des travaux (REA) pour la migration partielle sous Interface Homme - Machine (IHM) Pirate du Central Sous-Station (CSS) de Bordeaux à réaliser, les délais, l'assiette de financement et le plan de financement.

Elles complètent, amendent et précisent les **Conditions générales**, jointes en **Annexe 1**, qui s'appliquent aux conventions de financement des études et travaux réalisés par SNCF RÉSEAU dans le cadre d'un projet d'infrastructure ferroviaire.

En cas de contradiction entre les présentes **Conditions particulières** et les **Conditions générales (ou les autres annexes)**, les **Conditions particulières** prévalent.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DE LA PHASE DES TRAVAUX

2.1 Objectifs et fonctionnalités du projet

L'objectif de l'opération consiste à permettre l'intégration dans le CSS de Bordeaux des installations fixes de tractions électriques créées par les projets de développements sur le territoire dans le périmètre de conduite du CSS de Bordeaux.

Les projets identifiés sont de manière non-exhaustive :

- le RER Métropolitain avec entre autres l'ajout de sous stations entre Bordeaux et Arcachon, l'aménagement des terminus à Langon, Libourne, Arcachon et Saint-Mariens,
- le déploiement des trains à batteries,
- le renforcement capacitaire Bordeaux-Agen.

2.2 Description et périmètre des travaux

Les travaux ont pour objet la migration de la conduite des IFTE de l'étoile de Bordeaux sous une technologie informatique Pirate (Poste Informatique de Régulation Appliquée Traction Électrique) afin de libérer de la place dans le carroyer du Tableau de Contrôle Optique du CSS de Bordeaux utile aux projets de développement et de régénération identifiés à date.

ARTICLE 5. FINANCEMENT DE L'OPERATION

5.1 Assiette de financement

5.1.1 Coût estimatif de la phase aux conditions économiques de référence

L'estimation du Coût Estimatif de la Phase REA est évaluée à 2 429 000 € HT aux conditions économiques de septembre 2021 [09/2021].

Poste	Montant
Foncier	- €
Travaux	1 507 000 €
MOE	483 000 €
MOA	139 000 €
Provision pour risques	300 000 €
TOTAL	2 429 000 €

5.1.2 Construction du plan de financement aux conditions économiques de réalisation

Le besoin de financement de la présente convention est évalué à 2 843 000 € courants HT.

Poste	Montant
Foncier	- €
Travaux	1 771 000 €
MOE	545 000 €
MOA	158 000 €
Provision pour risques	369 000 €
TOTAL	2 843 000 €

Ces montants tiennent compte :

- des derniers indices connus au moment de l'établissement des estimations (indice TP01 pour le coût des travaux, et indice ING pour le coût des études), les indices au mois de janvier 2024 étant connus au moment de la constitution de l'estimation pour la présente convention de financement ;
- d'un taux d'indexation du TP01 de de 4,0% en 2024 et de 3,5% par an à compter de 2025 ;
- et d'un taux d'indexation de l'ING, de 2,6% en 2024, de 2,5% par an à compter de 2025 ;

Le besoin de financement estimé comprend une provision pour risques de 369 000 Euros courants pour la phase REA, couvrant les risques et incertitudes de cette phase du projet. La mobilisation de cette somme fera l'objet d'une information sur le suivi et l'état d'engagement de la provision pour risques auprès des partenaires dans les modalités du suivi de l'opération décrites à l'article 4 de la présente convention. En cas de non-survenue d'un risque identifié, la provision correspondante ne sera pas facturée dans le solde de la convention.

5.2 Plan de financement

LES COCONTRACTANTS s'engagent à participer au financement du Besoin de financement des présentes Phases selon la clé de répartition suivante :

Phase REA	Clé de répartition % (4 décimales)	Besoin de financement Montant en Euros courants HT
Etat	73,3333 %	2 084 866,00 €
Région Nouvelle-Aquitaine	13,3334 %	379 068,00 €
Bordeaux Métropole	13,3333 %	379 066,00 €
SNCF Réseau	00,0000 %	0 €
TOTAL	100,0000 %	2 843 000,00 €

La clef de répartition susmentionnée est uniquement valable pour la phase REA couverte par la présente convention.

Le besoin de financement intègre les éventuelles dépenses de 2024 relatives aux travaux REA, engagées antérieurement à la signature de la présente convention de financement, rendues nécessaires au bon déroulement de l'opération et au respect de son planning.

ARTICLE 6. APPELS DE FONDS

6.1 Modalités d'appels de fonds

Les modalités d'appels de fonds sont mentionnées à l'article 8.2 (§ appels de fonds et solde) des Conditions générales.

Le solde du financement sera appelé dans un délai de quarante-huit (48) mois après la fin des travaux du Projet, sous réserve de l'approbation dans ce délai par les Financeurs Publics (hors UE) d'un décompte général et définitif.

Les appels de fonds sont établis en euros courants.

Un échéancier prévisionnel des appels de fonds est joint en **Annexe 3**.

Cet échéancier est susceptible d'évoluer en accord avec les partenaires, notamment dans le cadre du comité technique et financier.

6.2 Domiciliation de la facturation

La domiciliation des Parties pour la gestion des flux financiers est précisée ci-après :

	Adresse de facturation	Service administratif responsable du suivi des factures	
		Nom du service	N° téléphone / adresse électronique
ETAT	DREAL Nouvelle-Aquitaine Cité administrative Rue Jules Ferry Boîte 55 33 090 BORDEAUX Cedex	DREAL Nouvelle Aquitaine SDIT - DMIF	Stéphane MORANCAIS 05 56 24 82 54 Stephane.morancais@developpement- durable.gouv.fr
REGION NOUVELLE AQUITAINE	Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Hôtel de Région	Direction des Transports Ferroviaires de Voyageurs	05 57 57 80 62 Transports-ferroviaires@nouvelle- aquitaine.fr

	14, rue François de Sourdis 33 077 Bordeaux cedex		
BORDEAUX METROPOLE	Monsieur le Président de Bordeaux Métropole Direction générale finances et commande publique Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex	Département Exécution budgétaire	05 56 99 22 51 https://chorus-pro-gouv.fr
SNCF RÉSEAU	Direction Générale Finances Achats 15-17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 – 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex	Direction Générale Finances Achats - Unité Credit management	L'adresse électronique du gestionnaire financier sera communiquée lors du premier appel de fonds.

6.3 Identification

	N° SIRET	N° TVA intracommunautaire
ETAT	130 010 457 00013	Néant
REGION NOUVELLE AQUITAINE	200 053 759 000 11	FR76 200 053 759
BORDEAUX METROPOLE	243 300 316 00011	FR16 243 300 316
SNCF RÉSEAU	412 280 737 20375	FR 73 412 280 737

6.4 Délais de caducité

En complément des dispositions de l'article 10 des **Conditions générales** :

Les engagements financiers des financeurs deviendront caducs :

- si le maître d'ouvrage n'a pas transmis les informations et documents permettant de justifier soit d'un début de réalisation de la phase travaux, au titre duquel la subvention a été accordée, soit de son report dans un délai de 24 mois maximum à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention de Financement,
- si le maître d'ouvrage n'a pas effectué une demande de règlement du solde dû au titre de ces engagements soit d'une justification de son report dans un délai de 24 mois à compter de la remise des travaux financés au titre de la présente convention, selon le calendrier indiqué en Annexe 2 « Eléments de calendrier » la convention de Financement.

ARTICLE 7. GESTION DES ECARTS RELATIFS AUX EFFETS DE L'INDEXATION

SNCF Réseau ne supporte pas seul les risques d'évolution à la hausse des indices de référence retenus. A chaque comité de pilotage, SNCF Réseau présentera aux partenaires un état de l'évolution réelle des indices de référence et les prévisions de fin d'année et des éventuelles conséquences sur le coût de la présente convention. Un comité de pilotage sera organisé dans tous les cas chaque année en septembre à cet effet.

Par conséquent, si le coût de réalisation des études et/ou travaux financés se trouvait modifié en raison de l'évolution des indices d'indexation prévus à la signature de la convention de financement, l'ensemble

des co-financeurs, après avoir été informés lors du Comité de Pilotage, pourront examiner avec SNCF Réseau les marges de manœuvre possibles pour rester dans les enveloppes financières prévues par la Convention de Financement ou pour en limiter les effets. A l'issue de ces discussions, les évolutions de coûts dues aux évolutions des indices ou les ajustements du projet permettant de rester dans l'enveloppe financière initialement prévue font l'objet d'un avenant à la convention de financement dans les 6 mois suivant le Comité de Pilotage. En aucun cas, ces discussions ne pourront conduire à mettre à la seule charge de SNCF Réseau l'effet de l'évolution des indices d'actualisation. En cas de baisse, les sommes seront répercutées aux Financeurs(s), à due concurrence.

ARTICLE 8. NOTIFICATIONS - CONTACTS

Toute notification faite par l'une des Parties à l'autre pour les besoins de la présente convention de financement sera adressée par écrit et envoyée par courrier simple ou fax ou courrier électronique à :

Pour l'ÉTAT

Stéphane MORANCAIS
Responsable du département Mobilités et Infrastructures Ferroviaires
Service Déplacements et Infrastructures de Transports
DREAL Nouvelle-Aquitaine, site de Bordeaux - Cité administrative
Rue Jules Ferry – Boîte 55 - 33 090 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 56 24 82 54
Stephane.morancais@developpement-durable.gouv.fr
dominique.guichon@developpement-durable.gouv.fr
sdit.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Laurence PARIÉS
Direction des Transports Ferroviaires de Voyageurs
14, rue François de Sourdis
33 077 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 57 57 08 85
Laurence.paries@nouvelle-aquitaine.fr
frederic.tobler@nouvelle-aquitaine.fr

Pour Bordeaux Métropole

Direction générale Mobilités - Direction de la Multimodalité
Esplanade Charles-de-Gaulle
33 045 Bordeaux cedex
Tél : 05 56 99 22 51
m.barrau@bordeaux-metropole.fr
f.limare@gbordeaux-metropole.fr

Pour SNCF RÉSEAU

Pedro DE PINHO, directeur du pôle contrôle financier territorial
Immeuble le Spinnaker
17 rue Cabanac - CS 61 926 - 33 081 BORDEAUX Cedex
Tel : 05 24 73 68 51
pedro.depinho@reseau.sncf.fr

A Bordeaux, le

Pour SNCF RÉSEAU

A Bordeaux, le

Pour la RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

A Bordeaux, le

Pour BORDEAUX METROPOLE

A Bordeaux, le

Pour l'ETAT